

LESCAR

Les élus à la rencontre des aînés de la commune



La maire de Lescar, accompagnée par l'élue référente de quartier (à gauche), a remis le colis de Noël à un couple. © DOMINIQUE FILLIEUX

Dans la même semaine et à quelques jours des fêtes de fin d'année, les seniors résidant à Lescar auront reçu la visite d'élus venus leur offrir quelques gourmandises.

La maire de Lescar, Valérie Revel, avec ses élus référents de quartier de la commune a commencé la distribution de près de 160 colis de Noël à domicile pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer, tandis que 510 colis seront récupérés directement au CCAS par les personnes de plus de 70 ans.

Un peu plus de 330 personnes se sont inscrites pour le re-

pas des aînés qui aura lieu le 14 janvier.

En parallèle, l'opération « Chocolats de Noël CD64 - Canton Lescar, Gave et Terres du Pont-long » a permis aux résidents de la maison de retraite L'Esququette de rencontrer Sandrine Lafargue, conseillère et vice-présidente du conseil départemental 64 ; elle est venue distribuer des chocolats à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Les foyers d'hébergement, foyers de vie et Mapha de L'Ensoleillade et du Bialé, habilités à recevoir l'aide sociale du département, recevront eux aussi la visite et la distribution souvent attendue par les résidents.



La vice-présidente du conseil départemental Sandrine Lafargue est venue à la rencontre des résidents de l'Ehpad de Lescar. © DOMINIQUE FILLIEUX

EN IMAGE



© FRANÇOIS MAURICE

LONS

Des chocolats offerts aux résidents de l'Ehpad

Un tiers des 120 résidents de l'Ehpad Les Foyers de Lons étaient réunis dans la salle de restaurant mardi 20 décembre pour accueillir Sandrine Lafargue et Nicolas Patriarche, leurs deux élus au conseil départemental, venus offrir à chacun une boîte de chocolats pour Noël. Cette visite de fin d'année est devenue traditionnelle pour les deux conseillers départementaux mais demeure appréciée et saluée comme a pu le faire publiquement Lucienne Carmouze, présidente des résidents, au nom de tous les résidents de l'Ehpad.

MAZÈRES-LEZONS

Le conseil municipal sur tous les fronts en cette fin d'année

Économies d'énergie, mise en régie du concert du Nouvel An, gestion des bassins-versants du Neez et du Soust étaient au programme du dernier conseil municipal.

Au menu du dernier conseil municipal de l'année à Mazères-Lezons et à l'instar de nombreuses communes du département, c'est la sobriété énergétique qui était de mise. En point phare, les économies d'énergie sur toutes les infrastructures municipales accueillant les associations mazéroises. Les salles ne seront plus chauffées tout comme les vestiaires sportifs qui conserveront néanmoins l'eau chaude.

Côté urbanisme, l'incorporation d'office de la voie de desserte du lotissement des Collines et de ses équipements annexes au domaine public communal tout comme les voies de desserte du lotissement du Hammeau et de ses équipements annexes ont été votés.

Le grand concert du Nouvel An, organisé depuis 2014 dans le cadre des animations culturelles de la commune, sera désormais repris en régie.

Jusqu'alors, l'organisation de cette manifestation était confiée, pour des raisons pratiques, au comité des fêtes. Toutefois, ce dernier n'est plus en mesure aujourd'hui, compte tenu notamment de la baisse de ses effectifs, d'organiser cette manifestation pour le compte de la commune.

Une bourse complémentaire pour les étudiants

Aussi il a été proposé au conseil municipal d'organiser dorénavant cette manifestation directement en régie et d'en



La petite commune de Mazères-Lezons s'évertue à travailler sur de nombreux sujets. © PASCALE ARRANZ

fixer les tarifs à compter du 1er janvier 2023 au tarif normal de 15 euros et au tarif réduit de 5 euros (pour les moins de 18 ans).

La commune octroie depuis 1984 une bourse communale complémentaire aux étudiants de la commune bénéficiant d'une bourse d'étude départementale. Son montant est fixé depuis 2014 de manière uniforme à 110 euros pour tous les étudiants de la commune bénéficiant d'une bourse départementale. La bourse communale d'enseignement supérieur (année universitaire 2022-2023) sera ainsi maintenue.

Le conseil municipal a abordé ensuite comme chaque année, l'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2023. Puis, il a présenté en débat les orientations du règlement local de publicité intercommunal.

Un avis favorable a été donné à la déclaration d'Intérêt général pour le programme pluriannuel de gestion des bassins-versants du Neez et du Soust pour une durée de 10 ans. L'enquête publique a commencé le mercredi 23 novembre et s'est ache-

vée le vendredi 23 décembre.

Améliorer l'état et le fonctionnement du cours d'eau

L'intérêt de cette démarche permet de se substituer aux riverains ne remplissant pas leur devoir d'entretien et à limiter ainsi les influences négatives du défaut d'entretien sur les risques d'inondation ou de mobilité fluviale ainsi que sur la qualité des milieux aquatiques.

Elle permet aussi d'aboutir à des résultats satisfaisants que le cumul d'actions privées isolées ne permet pas mais aussi d'améliorer l'état et le fonctionnement du cours d'eau en intégrant les enjeux d'intérêt général, « compte tenu du fait que les travaux soient définis en prenant en compte l'ensemble du bassin-versant, et de mener une gestion globale et cohérente conciliant activités humaines et fonctionnement naturel du cours d'eau ».

Pour finir, a été présenté le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'année 2021 et la coupe de bois 2022-2023 a été désignée permettant l'attribution de 15 lots au prix unitaire de 25 euros.

EN IMAGE



© ANDRÉ PASTOREL

IDRON

Une fin d'année gourmande et généreuse pour Amitié et Loisirs Idron

Une centaine de personnes ont participé au repas de fin d'année organisé par l'association « Amitié et Loisirs Idron ». Cet excellent repas préparé par le traiteur du « Bon Accueil » de Boeil-Bezing a régalé l'ensemble des convives. L'animation assurée par Jérôme a créé une ambiance festive très appréciée notamment parmi les nombreux danseurs.

Une tombola gratuite a aussi permis à une douzaine de personnes de gagner de jolis pots de fleurs.

Des adhérentes de l'association avaient également préparé et vendu des gâteaux, des merveilles et des macarons début décembre, sous la halle du marché d'Idron. La somme de 450 euros ainsi récupérée a été reversée au profit du Téléthon.